

La vente de médicaments sur Internet autorisée

Écrit par La lettre d'info de l'officine n°475

Vendredi, 21 Décembre 2012 15:44 - Mis à jour Vendredi, 21 Décembre 2012 15:48

L'ordonnance permettant de transposer la directive européenne sur les médicaments falsifiés a été présentée aujourd'hui en Conseil des ministres,. Cette ordonnance autorise la vente de médicaments sur Internet en France par les pharmacies. « Cette modalité de dispensation de médicaments est réservée aux pharmaciens ayant obtenu une licence pour créer une officine de pharmacie physique. Elle relève de l'entière responsabilité du pharmacien, est limitée aux seuls médicaments en libre accès et est soumise aux règles de déontologie applicables à l'officine », peut-on lire dans le compte rendu du Conseil des ministres (France).